

RÉFÉRENCE: EOSG/SLA/2022/2

Directeur(trice) exécutif(ve) de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Organisation et a l'honneur de leur demander de désigner des personnes candidates pour le poste de Directeur(riche) exécutif(ve) de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT). Le (la) titulaire a rang de sous-secrétaire général(e). Le poste est basé à New York (États-Unis d'Amérique).

Le (la) Directeur(riche) exécutif(ve) est membre de l'[Équipe de direction](#) du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, à ce titre, porte les valeurs fondamentales de l'Organisation (intégrité, professionnalisme et respect de la diversité) et fait siens les comportements exemplaires décrits dans le [modèle de leadership du système des Nations Unies](#).

Le Secrétariat recevra avec intérêt toute candidature proposée en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura menées, et les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Contexte

Le Conseil de sécurité a créé la DECT pour faciliter le travail du Comité contre le terrorisme et coordonner le processus de suivi de l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil. Conformément à la résolution 1535 (2004), le Secrétaire général nomme le (la) Directeur(riche) exécutif(ve) après consultation et sous réserve de l'approbation du Conseil.

On trouvera de plus amples informations sur la DECT à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sg/fr/global-leadership/counter-terrorism-executive-directorate/all>.

Les candidatures doivent être soumises en ligne à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml> avant le mardi, 22 février 2022 (minuit, heure de New York).

Le Gouvernement qui propose une candidature est prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Chaque candidature sera traitée en toute confidentialité. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s directement et soumis(es) à une évaluation ; leurs antécédents et références seront vérifiés, y compris pour tout ce qui touche au respect des droits humains et aux conflits d'intérêt.

Fonctions et responsabilités

La tâche principale de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de son (sa) Directeur(rice) exécutif(ve) est de soutenir et conseiller la plénière du Comité et sa présidence dans toutes leurs fonctions, tout en menant à bien le travail quotidien du Comité. Le (la) Directeur(rice) exécutif(ve) facilite également l'exécution de programmes d'assistance aux États en renforçant les contacts avec ceux-ci et avec le système des Nations Unies, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées.

Qualifications et compétences recherchées

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant déjà occupé des postes de direction et dotée d'une expérience avérée de réalisations menées aux niveaux national, régional et international ;
- Ayant des compétences avérées en matière de mesures antiterroristes, un accent particulier étant mis sur le respect des obligations en matière de droits humains et de l'état de droit comme base fondamentale de la lutte contre le terrorisme ;
- Ayant démontré qu'elle savait travailler en bonne intelligence au sein d'une équipe multiculturelle et établir de bonnes relations de travail à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme qui l'employait ;
- Démontrant un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l'action de l'Organisation des Nations Unies et ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres au maintien de la paix, aux droits humains, à l'aide humanitaire et au développement.

Langues

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance d'une autre langue officielle de l'Organisation serait un atout.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits humains

Le Secrétariat souligne que, conformément à la politique de nomination des candidat(e)s, il incombe au Gouvernement de s'assurer que les candidat(e)s qu'il propose n'ont jamais été condamné(e)s et ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires pour infraction pénale ou pour violation du droit

international des droits humains ou du droit international humanitaire. Si le (la) candidat(e) proposé(e) a fait l'objet d'une enquête ou a été accusé(e) ou poursuivi(e) pour infraction pénale sans qu'il y ait eu condamnation, le Gouvernement est prié de donner des renseignements sur les enquêtes ou poursuites en question. Il est aussi prié d'attester par écrit n'avoir connaissance d'aucune allégation selon laquelle son (sa) candidat(e) aurait été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

Qu'il (elle) soit proposé(e) par un État Membre ou qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire.

Conflits d'intérêts

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Le 11 janvier 2022